

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
DU LUNDI 17 JANVIER 2022 A 18 H

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 12 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick RAPEAU, Maire.

Présents: Mesdames Monique GUILLEMINOT, Raymonde BOUSIGNAC COULON, Céline MAILLEFER, Angélique QUENAULT, Annita SIMON, Messieurs Patrick RAPEAU, Michel CIPOLAT, Christophe DÉLÉRY, Bernard GANDON, Philippe MONCHAUX, Jacky QUENAULT.

Absents : Mesdames Yvette FONTAINE, Maria LEGRAND, Mélissa NORMAND
Monsieur David JALQUIN

Pouvoirs : Madame Yvette FONTAINE à Madame Annita SIMON
Madame Maria LEGRAND à Monsieur Philippe MONCHAUX
Monsieur David JALQUIN à Monsieur Christophe DÉLÉRY

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose une minute de silence en mémoire de Madame Elisabeth GAUJOUR HERAULT, Maire de la Commune de Giry, ancienne assistante parlementaire du Sénateur, collaboratrice du Conseil Général de la Nièvre, présidente des communes forestières, présidente d'un Ehpad et première vice-présidente du Centre de Gestion de la Nièvre.

Ouverture de la séance et rappel de l'ordre du jour par Monsieur le Maire qui demande l'autorisation d'ajouter une délibération à celui-ci :

- 1 : Ecole : capteur CO2
 - 2 : Travaux : Cabinet médical
 - 3 : Travaux : logement BMO F5
 - 4 : Communication : Mise en place Logiciel Google Drive
 - 5 : AGT : Convention déploiement fibre
 - 6 : Commissions communales : Nomination de nouveaux responsables
 - 7 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
Et d'Assainissement de la Région de PREMERY
- Questions diverses

✓ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide :

- **D'accepter de rajouter une délibération et de valider l'ordre du jour ainsi complété.**

Madame Céline MAILLEFER est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

2022/01-1-1 Ecole : capteur CO2 :

1) Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des sports (MENJS) a recommandé l'utilisation de capteurs de CO2 pour déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local ou contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique, et ainsi compléter le dispositif de lutte contre la transmission du SARS-CoV-2 en milieu scolaire. Afin d'encourager le déploiement de ces équipements dans les écoles, le ministre a annoncé qu'un soutien financier exceptionnel serait apporté par l'État aux collectivités territoriales ayant acheté des capteurs CO2 afin d'en munir les écoles publiques.

La date limite de dépôt des demandes de subvention est fixée au 30 avril 2022.

Le montant de l'aide est déterminé en tenant compte de plusieurs critères :

- Un montant forfaitaire de 2€ par élève est appliqué
- Un montant forfaitaire de 50€ par unité est retenu
- Le coût d'acquisition réel TTC de ces capteurs CO2 par la collectivité est à considérer
- Seul les capteurs facturés du 15 avril 2022, date de l'avis HCSP, peuvent être pris en compte

Un devis a été reçu en mairie de l'entreprise « Comptoir des Fers » pour un montant de 699 € HT, pour 6 détecteurs CO2

✓ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide :

- **D'accepter ce devis d'un montant de 699 € HT pour 6 détecteurs**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent**

2) Achat d'un chauffe-eau dans la classe du préfabriqué :

Un devis a été reçu en mairie pour un montant de 206.60 € HT de l'entreprise « Le Comptoir des Fers »

✓ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide :

- **D'accepter ce devis d'un montant de 206.60 € HT**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent**

2022/01-2 : Travaux : Cabinet médical :

Différents travaux ont été effectués au Cabinet Médical « Jeanne Torcol ». Reste les peintures qui seront faites en régie et la modification du lavabo avec robinetterie pour un montant de 200 € HT.

Ce local serait proposé aux différents professionnels, médecins, internes (début février 2022).

✓ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide :

- **D'accepter les travaux pour un montant de 200 € HT pour le lavabo et robinetterie**
- **D'autoriser les peintures en régie**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent**

2022/01-3 : Travaux : logement BMO F5 :

Lors du conseil municipal du 13 décembre 2021, monsieur le maire informait que le logement D1 F5, situé « 35 Route de Varzy » serait en travaux en régie (réfection de peinture). Il précise que suite à certaines intempéries, le plafond en dalle a été remplacé. Certains radiateurs électriques sont devenus obsolètes et très abîmés, ils seront remplacés par des radiateurs en panneaux rayonnants (fonte alu) pour un montant de 2 648.33 € HT. Au total 9 radiateurs seront changés.

Un devis a été reçu en mairie de l'entreprise le Comptoir des Fers, pour un montant de 2 648.33 € HT.

- ✓ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide :

- **D'accepter ce devis d'un montant de 2 648.33 € HT**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent**

2022/01-4 Communication : Mise en place de l'application Google Drive

Afin de favoriser la communication et les échanges au sein du Conseil Municipal, une solution informatique, autre que les mails, a été recherchée, une application en est ressortie c'est le Google drive, simple d'accès et gratuit, c'est un service de stockage sécurisé en ligne pour tous les fichiers y compris les documents et photos qui serviront également pour le castelneuvien. Elle permet de travailler en commun et en temps réel sur le même document.

- ✓ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Décide :

- **D'accepter cette application**

2022/01-5 : AGT : Convention déploiement fibre

XP FIBRE est l'opérateur en charge du déploiement du réseau Très Haut Débit sur fibre optique.

La commune étant propriétaire du lotissement au « 35 Route de Varzy » de la « Résidence Jeanne Torcol » « Cabinet Médical », une demande de convention a été demandée afin d'obtenir notre autorisation pour les accès afin et raccorder gratuitement.

- ✓ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afin d'autoriser l'accès et l'installation de la fibre**

2022/12-6 : Commissions communales : Nomination de nouveaux responsables

Après un peu moins de deux ans de fonctionnement du conseil municipal et suite à la démission de certains membres des commissions communales, Madame Raymonde BOUSIGNAC COULON (environnement et cadre de vie), Madame Mélissa NORMAND (école et cantine) et Monsieur Jacky Quenault (Centre Sociale d'Action Sociale), les membres du Conseil Municipal ont souhaité redéfinir la composition des commissions et renommer leurs responsables.

Aussi, Monsieur le Maire propose de regrouper deux commissions (communication - vie citoyenne et, culture-loisirs-sports et jeunesse), de redéfinir la composition des commissions et de renommer les responsables comme suit :

1 FINANCES ASSURANCES :

GUILLEMINOT Monique (Responsable), QUENAULT Angélique (Responsable), CIPOLAT Michel, JALQUIN David, LEGRAND Maria, MONCHAUX Philippe, SIMON Annita.

2 ECOLE ET CANTINE :

JALQUIN David (Responsable), FONTAINE Yvette, GUILLEMINOT Monique, MAILLEFER Céline, QUENAULT Angélique.

3 TRAVAUX-URBANISME-VOIRIE-PROTECTION INCENDIE-ACCESSIBILITE :

DÉLÉRY Christophe (responsable), JALQUIN David (suppléant), BOUSIGNAC-COULON Raymonde, CIPOLAT Michel, GANDON Bernard, GUILLEMINOT Monique, LEGRAND Maria, MONCHAUX Philippe, SIMON Annita.

4 PERSONNEL :

MAILLEFER Céline (responsable), MONCHAUX Philippe (suppléant), BOUSIGNAC-COULON Raymonde, DÉLÉRY Christophe, FONTAINE Yvette, GUILLEMINOT Monique, JALQUIN David.

5 FORÊT-ETANG :

MONCHAUX Philippe (responsable), JALQUIN David (suppléant), CIPOLAT Michel, GANDON Bernard, GUILLEMINOT Monique, LEGRAND Maria.

Garants : DELHOSTAL Jérôme, GANDON Bernard, JALQUIN David, MONCHAUX Philippe.

6 ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE :

MAILLEFER Céline (responsable), FONTAINE Yvette (responsable), CIPOLAT Michel, DÉLÉRY Christophe, GUILLEMINOT Monique, LEGRAND Maria, MONCHAUX Philippe, QUENAULT Jacky.

7 COMMUNICATION- VIE CITOYENNE -CULTURE-LOISIRS-SPORTS ET JEUNESSE :

LEGRAND Maria (responsable), QUENAULT Angélique (suppléant), CIPOLAT Michel, FONTAINE Yvette, GUILLEMINOT Monique, MAILLEFER Céline, QUENAULT Jacky.

Organismes extérieurs

8 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

BOUSIGNAC-COULON Raymonde, FONTAINE Yvette, MAILLEFER Céline , GANDON Bernard, GUILLEMINOT Monique, MONCHAUX Philippe, SIMON Annita.

9 COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) :

Monsieur RAPEAU Patrick

10 COMMUNAUTE CŒUR DE LOIRE :

Messieurs RAPEAU Patrick et JALQUIN David.

11 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE :

Monsieur JALQUIN David, Madame GUILLEMINOT Monique

12 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES, EQUIPEMENT ET ENVIRONNEMENT :

Compétence énergie : Monsieur GANDON Bernard, Monsieur DÉLÉRY Christophe

Compétence éclairage public : Monsieur GANDON Bernard

14 ASSAINISSEMENT :

Messieurs GANDON Bernard, MONCHAUX Philippe, RAPEAU Patrick

15 FNOCOFOR :

Messieurs JALQUIN David et MONCHAUX Philippe

- ✓ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**
 - **De valider la proposition présentée**

2022/12-7 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de PREMERY

Monsieur le maire informe son Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de PREMERY, lors de sa séance du 17 décembre 2021 a approuvé la modification des statuts du Syndicat afin de devenir syndicat mixte à compétences optionnelles.

La Communauté de Communes Les Bertranges, lors de la prise de compétence facultative d'assainissement non collectif, est devenue membre par représentation de substitution des communes de :

ARTHEL, ARZEMBOUY, ARBOURSE, CHAMPLEMY, DOMPIERRE SUR NIEVRE, GIRY, LURCY-LE-BOURG, MONTENOISON, MOUSSY, OULON, PREMERY, SAINT BONNOT et SICHAMPS.

De ce fait la dénomination du syndicat devient SMAEPA (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de PREMERY).

L'article 5211-17 du CGCT dispose que les communes ont un délai de 3 mois pour se prononcer, leur accord étant tacite au-delà de ce délai

- ✓ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**
 - **D'approuver les modifications des statuts présentés.**
 - **D'adopter les statuts résultant de ces modifications et annexés la présente délibération,**
 - **Dit que les collectivités constituant le SMAEPA de la Région de PREMERY sont les suivantes :**

ARTHEL, ARZEMBOUY, ARBOURSE, CESSY LES BOIS, CHAMPALLEMENT, CHAMPLIN, CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS, COLMERY, CHAMPLEMY, DOMPIERRE SUR NIEVRE, GIRY, LURCY-LE-BOURG, MONTENOISON, MOUSSY, OULON, OUDAN, SAINT BONNOT, SAINT MALO EN DONZIAIS, SICHAMPS et COMMUNAUTE DE COMMUNES LES BERTRANGES,

- **De charger monsieur le maire de notifier la présente délibération au Président du SMAEPA de la Région de PREMERY,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.**

QUESTIONS DIVERSES

1) Travaux routiers

Des devis ont été demandés concernant « Bellevue », « Chamery », « Rue des Dames », « Route du cimetière », et « route forestières à Asvins ».

2) Salage des routes

Revoir le salage des routes sur l'ensemble des hameaux et des lieux dits.

Un rappel fait au Conseil Départemental (tous les ans un plan de salage est établi).

Les hameaux et les lieux-dits sont salés après les routes principales (prioritaires).

3) Réorganisation interne de la trésorerie de Cosne

Dans le cadre de la réforme des structures de la Direction des Finances Publiques de la Nièvre, la trésorerie de Cosne va devenir un service de gestion comptable (SGC).

Sont arrivés Monsieur Jean-Pierre BERNARDIN, responsable de la trésorerie de Cosne et Monsieur Christophe CAVOY, conseillers aux décideurs locaux.

4) Locations

Une annonce d'offre de location sera mise en ligne sur le site « le bon coin » pour plusieurs logements communaux.

5) Doléances

Les troubles du voisinage récurrents aux Bornets seront traités dans les plus brefs délais avec le soutien de la gendarmerie.

6) Prêt pour le FCTVA

Nous allons solliciter plusieurs banques afin de prévoir à notre budget un prêt relais sur l'exercice 2022 pour la subvention du FCTVA.

7) Forêt

Un prévisionnel de travaux sur 2022 est en cours de préparation par l'ONF.

8) Eglise

La Commune, propriétaire du patrimoine a décidé lors de la réunion de conseil du 20 novembre 2020 de cofinancer la rénovation complète de la porte principale de l'église St Etienne de Châteauneuf-Val-De-Bargis.

Une souscription à ce projet de rénovation vient d'être lancée à l'initiative de la paroisse Notre Dame entre Loire et forêts dont dépend Châteauneuf Val de Bargis.

Les dons individuels collectés par la paroisse transiteront sur un compte spécifique de l'Association Diocésaine de Nevers qui reversera à la commune la somme résultant de la souscription.

Un bilan de la souscription sera fait à Pâques.

9) Energie

Le projet éolien est abandonné

Le projet des panneaux photovoltaïques est à l'étude.

Séance levée à 19h55.

Monsieur Patrick RAPEAU, Maire de la commune de Châteauneuf Val de Bargis, certifie que ce compte rendu de séance de conseil municipal en date du 17 janvier 2022 a été proposé en lecture et correction à tous les membres du conseil municipal et signé par lui-même, pour être affiché et dont les extraits seront expédiés en Sous-Préfecture.

Le Maire,
Patrick RAPEAU

